



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Gestion collective – BRH2

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 50763 /MEE/DGEE/DRHM/BRH/BRH2

PIRAE, le

30 OCT. 2023

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Objet : MODIFICATION Demande de changement d'emploi-type des personnels ATRF exerçant dans les établissements de Polynésie française du 2nd degré

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte la modification dans sa totalité du paragraphe VI. de la circulaire n°47060/MEE/DGEE/DRHM/BRH/PRH2 du 12/10/2023 diffusée le 16 octobre 2023, dans les termes qui suivent :

VI. -Validation administrative et intégration dans la famille d'activité et/ou l'emploi-type d'accueil

A l'issue de l'examen des candidatures, les candidats retenus seront inscrits sur une liste d'aptitude et classés par ordre de mérite. La liste d'aptitude pourra donc comporter plus de candidats que de postes proposés en janvier 2024.

Attention : Être inscrit sur la liste d'aptitude ne conduit pas automatiquement au changement d'emploi-type. Il faut obligatoirement occuper un poste vacant d'électricien concerné pour janvier 2024. Seule l'affectation sur un poste vacant d'électricien à partir de janvier 2024 rendra effectif ce changement, sous réserve toutefois d'y être maintenu au-delà de la période probatoire prévue ci-dessous.

S'agissant des affectations, les candidats retenus seront affectés selon leur rang de classement et leurs vœux d'affectation.

Une période probatoire de 2 mois sera mise en place pour le changement d'emploi-type. Ce délai de 2 mois court à compter du 12 janvier 2024 ou à la date d'affectation sur le poste concerné. A l'issue de cette période, le candidat retenu devra confirmer, par écrit, son maintien sur le poste d'électricien ou sa réintégration sur son précédent poste. En cas de réintégration, l'agent conserve son emploi-type d'origine mais perd le bénéfice du changement d'emploi-type en électricien.

Dans ces conditions, le candidat suivant inscrit sur la liste d'aptitude pourra candidater sur le poste libéré.

A l'occasion du mouvement interne des ATRF 2024, les candidats restants inscrits sur la liste d'aptitude des électriciens pourront être proposés pour une affectation sur un support d'électricien resté vacant à la suite du résultat du mouvement.

Un recrutement sans concours d'électricien sera organisé, si besoin, après épuisement de la liste d'aptitude restante.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note et de respecter les termes fixés par la présente note.

Copies :

MEE 1
PRH2 1
Syndic. 1

Pour le Ministre et par délégation



Éric TOURNIER